

RCS : AURILLAC  
Code greffe : 1501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AURILLAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00040  
Numéro SIREN : 800 631 400  
Nom ou dénomination : ALU CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001251

# Comptes annuels

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

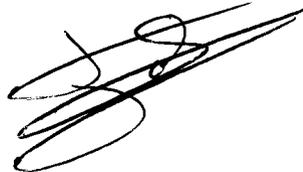
## SARL ALU CONSTRUCTION

2 Rue MONGE  
15000 AURILLAC  
Tél. 0471438043

APE : 4332B

Siret : 80063140000028

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the certification stamp.

## Sommaire

### Comptes annuels et annexes

Comptes annuels	2
2050 - Bilan Actif	3
2051 - Bilan Passif avant répartition	4
2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste	5
2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)	6
2054 - Immobilisations	7
2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	8
2055 - Amortissements	9
2056 - Provisions inscrites au bilan	10
2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	11
2058A - Détermination du résultat fiscal	12
2058B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles	15
2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers	16
2059A - Détermination des plus ou moins values	17
2059B - Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion o...	18
2059C - Suivi des moins-values à long terme	19
2059D - Affectation des plus values à long terme	20
2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	21
Annexes	22

**Comptes annuels**

**2022**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

**Comptes annuels**

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ALU CONSTRUCTION</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise : <u>2 Rue MONGE 15000 AURILLAC</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>8 0 0 6 3 1 4 0 0 0 0 0 2 8</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, <u>31/12/2022</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	7 066		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	100 000		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	411 086		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	57 403		
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
	<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	575 556	257 860	317 696
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	793 734	793 734	
		En cours de production de biens	BN	BO	476 493	476 493	
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	443 439	13 694	429 745
		Autres créances (3)	BZ	CA	41 828		41 828
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE	30		30
Disponibilités		CF	CG	548		548	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 100		2 100	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	1 758 174	13 694	1 744 480	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	2 333 731	IA	271 554	2 062 176	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL ALU CONSTRUCTION		Néant <input type="checkbox"/> *			
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000 ..)	DA			50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB					
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC					
	Réserve légale (3)	DD			5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF					
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG					
	Report à nouveau	DH			476 633		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			78 035		
	Subventions d'investissement	DJ			55 643		
	Provisions réglementées *	DK					
	<b>TOTAL (I)</b>					DL	665 311
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM					
	Avances conditionnées	DN					
	<b>TOTAL (II)</b>					DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP					
	Provisions pour charges	DQ					
	<b>TOTAL (III)</b>					DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			539 337		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV			10 151		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			183 522		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			526 092		
	Dettes fiscales et sociales	DY			137 761		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
	Autres dettes	EA					
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB					
<b>TOTAL (IV)</b>					EC	1 396 864	
Ecart de conversion passif* (V)					ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>					EE	2 062 176	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB					
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC				
		Ecart de réévaluation libre	ID				
		Réserve de réévaluation (1976)	IE				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF					
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			948 234			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			173 417			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

\*(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <b>SARL ALU CONSTRUCTION</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD	107 066	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	183 733	KT		KU	227 352	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	14 794	KW		KX		
		Matériel de transport*				KY	35 304	KZ		LA	500	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	6 804	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	<b>TOTAL III</b>				LN	240 637	LO		LP	227 852		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
	<b>TOTAL IV</b>				LQ		LR		LS			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	347 703	ØH		ØJ	227 852			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV	107 066	LW		IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions				IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	411 086	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers				IU		MM	14 794	MN		MO
		Matériel de transport				IV		MP	35 804	MQ		MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	6 804	MT		MU
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
<b>TOTAL III</b>				IY		NG	468 490	NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				1Ø		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F		2G	
	<b>TOTAL IV</b>				13		NJ		NK		2H	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				14		ØK	575 556	ØL		ØM		

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ALU CONSTRUCTION

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ,
  - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE. . -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.. =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan . de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL ALU CONSTRUCTION</u>							Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>									
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	7 066	PF		PG		PH 7 066	
<b>TOTAL I</b>		RK	7 066	RM		RN		RO 7 066	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	169 022	QA	30 265	QB		QC 199 287	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	8 741	QE	1 479	QF		QG 10 220	
	Matériel de transport	QH	35 078	QI	143	QJ		QK 35 222	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 468	QM	595	QN		QO 6 063	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	<b>TOTAL II</b>	QU	218 310	QV	32 483	QW		QX 250 793	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN	225 376	ØP	32 483	ØQ		ØR 257 860	
<b>CADRE B</b>									
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4		R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S3	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7		T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		W9	
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL III</b>	NL			NM				NO	
<b>Total général (I+II+III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
<b>CADRE C</b>									
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations					SP		SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise <u>SARL ALU CONSTRUCTION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *							
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		– corporelles	6E	6F	6G	6H			
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		– autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	38 990	6U	1 780	6V	27 077	6W	13 694
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	38 990	TY	1 780	TZ	27 077	UA	13 694	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	38 990	UB	1 780	UC	27 077	UD	13 694	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE	1 780	UF	27 077			
	– financières		UG		UH				
	– exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA . Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	24 828		24 828					
	Autres créances clients		UX	418 610		418 610					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	41 740		41 740				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	88		88					
Charges constatées d'avance		VS	2 100		2 100						
<b>TOTAUX</b>			VT	487 368	VU	487 368	VV				
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	173 417		173 417					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	365 920		100 811		265 108			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	526 092		526 092						
Personnel et comptes rattachés		8C	14 807		14 807						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 610		18 610						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	17 548		17 548					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	86 534		86 534					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	260		260					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	10 151		10 151						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	1 213 342	VZ	948 234		265 108			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	157 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	102 786	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SARL ALU CONSTRUCTION		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2022				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	78 035	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	20 345	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme					I8		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)</li> <li>- imposées au taux de 0 %</li> </ul>					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					WN		
					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					YI			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
<b>TOTAL I</b>					WR	98 380		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					WV		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)</li> <li>- imposées au taux de 0 %</li> <li>- imposées au taux de 19%</li> <li>- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures</li> <li>- imputées sur les déficits antérieurs</li> </ul>					WH		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WP		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WW		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					XB		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZY		
	Majoration d'amortissement*					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)		YI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)		YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)		YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)		YD					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)		XI	98 380		
			déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
<b>RÉSULTAT FISCAL</b> BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	98 380	XO			





Désignation de l'entreprise <u>SARL ALU CONSTRUCTION</u>			Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			<b>K4</b>	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		<b>K4bis</b>	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			<b>K6</b>	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			<b>YJ</b>	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			<b>YK</b>	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice			<b>ZT</b>	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	
			Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *			<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *				
			<b>8X</b>	<b>8Y</b>
			<b>8Z</b>	<b>9A</b>
			<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *				
			<b>9D</b>	<b>9E</b>
			<b>9F</b>	<b>9G</b>
			<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer				
			<b>9K</b>	<b>9L</b>
			<b>9M</b>	<b>9N</b>
			<b>9P</b>	<b>9R</b>
			<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			<b>YN</b>	<b>YO</b>
			▼ ligne W1	▼ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
	<b>L1</b>					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SARL ALU CONSTRUCTION</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	448 505	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	28 127		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
				Report à nouveau	ZG	476 633						
				(NB Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	476 633						
	<b>TOTAL I</b>	ØF	476 633	<b>TOTAL II</b>								
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	25 500		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	9 363
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	102 843			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	300
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	12 861
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	8 350		ST	139 642			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	265 011
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	5 010
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	8 941			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	13 951	
T. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée										YY	292 051
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	266 964
DIVERS	- Montant brut des salaires *										ØB	376 478
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 -NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ALU CONSTRUCTION						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①	②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*</b>			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				
<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ) ⑨</b>						
<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ) ⑩</b>			(A)	(B)	(C)	
<b>CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪</b>				(ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ALU CONSTRUCTION** Néant  \*

	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <b>1</b> ou 12,8 % <b>2</b>	
<b>1</b> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) <b>1</b> *.	
<b>2</b> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) <b>1</b> *.	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine <b>1</b>	Moins-values à 12,8 % <b>2</b>	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % <b>3</b>	Solde des moins-values à 12,8 % <b>4</b>
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine <b>1</b>	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice <b>5</b>	Solde des moins-values à reporter col <b>6</b> = <b>2</b> + <b>3</b> - <b>4</b> - <b>5</b>
	À 19 % ou à 15 % <b>2</b>	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice <b>3</b>	À 15 % <b>4</b>		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SARL ALU CONSTRUCTION					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ALU CONSTRUCTION</u>															Néant <input type="checkbox"/> *																					
Exercice ouvert le : <u>01/01/2022</u> et clos le : <u>31/12/2022</u> Durée en nombre de mois <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">12</span>																																				
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>																																				
Effectifs moyens du personnel															YP	13																				
Dont apprentis															YF																					
Dont handicapés															YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																					
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>																																				
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>																																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	2 162 015																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT																					
TOTAL 1															OX	2 162 015																				
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																																				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	6																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																					
Subventions d'exploitation reçues															OF																					
Variation positive des stocks															OD	213 792																				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI	4 769																				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																					
TOTAL 2															OM	218 567																				
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																																				
Achats															ON	1 326 876																				
Variation négative des stocks															OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	105 531																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	27 359																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															OY																					
TOTAL 3															OJ	1 459 766																				
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>																																				
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3					OG	920 816															
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>																																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)															SA	920 816																				
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>																																				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																																				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV	<input checked="" type="checkbox"/>																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX	2 162 015																				
Effectifs au sens de la CVAE															EY	13																				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															HX																					
Période de référence															GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	2	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	2
Date de cessation															HR			/			/								/							

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  
 (\*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**Comptes annuels**

**2022**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

**Annexes**

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	100 000			100 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 066			7 066
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>107 066</b>			<b>107 066</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	183 734	227 353		411 086
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 795			14 795
- Matériel de transport	35 305	500		35 805
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 804			6 804
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>240 637</b>	<b>227 853</b>		<b>468 490</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>347 704</b>	<b>227 853</b>		<b>575 557</b>

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		227 853		227 853
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>227 853</b>		<b>227 853</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	100 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>100 000</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 066			7 066
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 066</b>			<b>7 066</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	169 022	30 265		199 287
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 741	1 479		10 221
- Matériel de transport	35 078	144		35 222
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 468	595		6 064
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>218 310</b>	<b>32 484</b>		<b>250 794</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>225 377</b>	<b>32 484</b>		<b>257 860</b>

## Actif circulant

### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 487 369 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	443 440	443 440	
Autres	41 829	41 829	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 100	2 100	
<b>Total</b>	<b>487 369</b>	<b>487 369</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	22 343
<b>Total</b>	<b>22 343</b>

## Capitaux propres

### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

## Dettes

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 213 343 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	173 418	173 418		
- à plus de 1 an à l'origine	365 920	100 812	265 109	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	526 092	526 092		
Dettes fiscales et sociales	137 761	137 761		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	10 152	10 152		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>1 213 343</b>	<b>948 234</b>	<b>265 109</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	157 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	102 786			
(**) Dont envers les associés	10 152			

### Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	44 335
<b>Total</b>	<b>44 335</b>

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	2 100		
<b>Total</b>	<b>2 100</b>		

## **Notes sur le compte de résultat**

**ALU CONSTRUCTION**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 50 000 euros**  
**Siège social : 2 Rue Monge, ZAC de Baradel**  
**15000 AURILLAC**  
**800631400 RCS AURILLAC**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 02 juin 2023**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 78 035,26 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	78 035,26 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	<u>476 633,18 euros</u>
Pour former un bénéfice distribuable de	554 668,44 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 554 668,44 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 02 juin 2023**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Gérance

